



RESSOURCES HUMAINES

APPEL À CANDIDATS (RÉSERVE DE RECRUTEMENT)

Le Conseil de Zone de la ZSWAPI a décidé en sa séance du 21 août 2017 de déclarer la vacance pour un emploi de :

Agent technicien en prévention de l'incendie (h/f)

1. Objectif

L'agent technicien en prévention de l'incendie exécute les missions de contrôle du respect des dispositions techniques réglementaires et/ou normatives dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion, sur plans et sur site.

2. Description

L'agent technicien en prévention de l'incendie contrôle la sécurité incendie, lors de manifestations publiques, lors de l'utilisation de bâtiments et des institutions à l'aide de la réglementation et des rapports des services incendie.

3. Description des tâches

Sous la supervision du Directeur du département Prévention et de son chef de service, l'agent technicien en prévention de l'incendie assure les missions suivantes :

1. participer aux traitements (examens de documents, réunions, visites, rédaction de rapports, de procès-verbaux) des missions de contrôle du respect des dispositions techniques réglementaires et/ou normatives dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion dans les bâtiments ;
2. participer à la préparation des missions relevant de la prévention contre l'incendie :
 - Assurer une veille et inventaire législatif, normatif et documentaire pour les aspects techniques ;
 - Analyser les règlements et les normes et élaborer des notes d'information technique ;
3. contribuer à la gestion du changement :
 - Evaluer les procédures internes de traitement technique des demandes d'avis ;
 - Fournir le feed-back à la Direction quant à l'adéquation des outils (procédures, documents,...);
 - Tirer des statistiques ;
4. contribuer à une bonne relation avec les autres acteurs, internes ou externes à la Zone de Secours, de la prévention contre l'incendie.

4. Place dans l'organisation

L'agent technicien en prévention de l'incendie fait partie du Département prévention.

Son supérieur hiérarchique direct est le Chef de service prévention.

5. Eléments de réseau

L'agent technicien en prévention de l'incendie reçoit des informations de :

- ses collègues ;
- son supérieur hiérarchique
- des personnes externes (fournisseurs ou autres).

L'agent technicien en prévention de l'incendie fournit des informations à :

- ses collègues ;
- son supérieur hiérarchique ;
- des personnes externes (fournisseurs ou autres).

L'agent technicien en prévention de l'incendie reçoit des instructions de :

- son supérieur hiérarchique.

6. Autonomie

L'agent technicien en prévention de l'incendie est autonome pour l'ensemble de l'exécution de ses tâches, en accord avec son supérieur hiérarchique.

Il assure un suivi régulier vers son supérieur hiérarchique.

7. Conditions à remplir et compétences à avoir pour le 16 octobre 2017

• Conditions à remplir (avant l'engagement)

- Être belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- Être âgé de 18 ans minimum ;
- Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.

• Diplôme

Diplôme d'enseignement supérieur de type court

• Compétences et actions

- Être capable de comprendre et d'analyser des textes juridiques, normes, descriptifs techniques
- Communiquer aisément et efficacement
- Maitriser les logiciels informatiques bureautiques: Excel, Word, ...
- Une expérience dans le domaine du Fire Safety Engineering et/ou de la prévention contre l'incendie constitue(nt) un (des) atout(s).
- Disposer du permis B et savoir conduire un véhicule avec boîte manuelle
- Forte autonomie dans l'organisation de son travail;

- Avoir le sens des responsabilités et de la discrétion;
 - Capacité à conduire des réunions;
 - très bonne orthographe;
 - Accomplir les tâches confiées dans le respect des procédures et règlements ;
 - Capacité à se remettre en question et à s'adapter : pouvoir évoluer dans son métier, dans l'exercice de sa fonction, dans l'environnement de travail;
 - Méthode, rigueur et précision.
 - Respect des délais impartis (délais légaux)
 - Force de proposition auprès de la hiérarchie en la matière (participation active à la vision zonale).
- **Savoir-être**
 - Etre Rigoureux
 - Avoir le sens de l'organisation
 - Etre Réactif
 - Avoir l'esprit de synthèse et d'analyse, de méthode et d'organisation
 - Etre diplomate
 - Faire preuve de courtoisie, d'amabilité et d'aisance relationnelle
 - Avoir une bonne présentation
 - Etre dynamique
 - **Période d'intégration**
6 mois

8. Condition à remplir dans l'année d'engagement

Disposer du certificat PREV-2

9. Votre contrat

Régime de travail : temps plein (38h/semaine) de jour du lundi au vendredi.

Lieu de travail : basé au bureau zonal de prévention (situé actuellement à Tournai). Déplacements fréquents.

Contrat : CDD de 6 mois suivi d'un CDI sous réserve d'une évaluation positive.

Rémunération : selon l'échelle M0 déterminée par le statut pécuniaire des membres du personnel administratif de la zone de secours de Wallonie picarde.

10. Modalités de candidature

Pour postuler, veuillez envoyer votre dossier de candidature complet par courrier uniquement, à l'attention du service des Ressources humaines à l'adresse suivante : Zone de secours de Wallonie picarde, rue de la Terre à Briques 22 à 7522 MARQUAIN, pour le 16 octobre 2017 à minuit au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Votre dossier de candidature doit comporter obligatoirement les documents suivants :

- CV avec photo
- lettre de motivation
- copie du diplôme

- copie de la carte d'identité
- copie du permis de conduire
- extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois

11. Epreuves

Le recrutement est subordonné à la réussite d'un test écrit préalable au concours, qui consiste en un questionnaire à choix multiple qui teste les connaissances techniques en lien avec les missions demandées. Le concours de recrutement consiste en un entretien oral. Il teste la motivation et la conformité du candidat avec la description de fonction et la Zone de Secours. Pour réussir le concours, les candidats doivent obtenir au minimum 60 %.